

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LUZ-SAINT-SAUVEUR.



OFFICE DE TOURISME

WWW.LUZ.ORG / ot@luz.org

SIRET : 31896425100017 / NAF : 7990Z

ATOUT FRANCE : IM065180007

20 Place du 8 mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur

+ 33 (0)5 62 92 30 30

Le 28/06/2024 à 14h,
soit l'an deux mille vingt-quatre, en juin, le vendredi vingt-huit, à quatorze heures,
le Comité de direction de l'Office de tourisme de Luz-Saint-Sauveur, dûment convoqué le 24/06/2024 par courriel, se réunit en séance ordinaire en mairie de Luz-Saint-Sauveur, sous la présidence de Madame Annie SAGNES-LAGRANGE.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09/04/2024

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE :

15. Tarification des produits de la boutique soumis à la vente via la Régie de recettes

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE DIRECTION

DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LUZ-SAINT-SAUVEUR.



OFFICE DE TOURISME

WWW.LUZ.ORG / ot@luz.org

SIRET : 31896425100017 / NAF : 7990Z

ATOUT FRANCE : IM065180007

20 Place du 8 mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur

+ 33 (0)5 62 92 30 30

Le 09/04/2024 à 13h30,
soit l'an deux mille vingt-quatre, en avril, le mardi
neuf, à treize heures et trente minutes,
le Comité de direction de l'Office de tourisme de
Luz-Saint-Sauveur, dûment convoqué le
04/04/2024 par courriel, se réunit en séance
ordinaire en mairie
de Luz-Saint-Sauveur, sous la présidence de
Madame Annie SAGNES-LAGRANGE.

MEMBRES PRÉSENT(ES) :

Annie SAGNES-LAGRANGE,
Florence MARQUE,
Valérie MASSON BORDEROLLE,
Marie-Rose HAURINE,
Jérôme LURIE (*arrivé après le vote du Procès-verbal*),
Pierre SALIS,
Céline COUDERC (*arrivée après le vote du Procès-verbal*),
Fabrice LE BOUCHER.

Excusé(es) :
Hervé MARCHAND,
Patrice ROBERT,
Laurence BALET.

Membres présents : 8.

Membres votants pour les délibérations : 8.

Membres en exercice : 9.

DÉBUT DE SÉANCE

Un dossier complet imprimé est distribué à chaque membre présent. Ainsi, chacun(e) dispose des documents suivants pour lecture avant l'ouverture des votes :

- I. ORDRE DU JOUR
- II. PROCÈS-VERBAL DU 21/03/24
- III. COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC (SCG Tarbes, Ant. Argelès- Gazost)
- IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ARRÊTÉ PAR L'ORDONNATEUR – Export logiciel AGEDI
- V. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Tableau simplifié
- VI. PRÉSENTATION DU PLAN DE PROMOTION PRÉVISIONNEL 2024
- VII. BROCHURES 2023/2024

VIII. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Résultat du compte administratif 2023

Affectation du résultat au budget primitif 2024

Budget primitif 2024

IX. TABLEAU BUDGET PRIMITIF 2024 - Tableau simplifié par chapitre

X. DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE :

07. Compte de gestion 2023

08. Compte administratif 2023

09. Plan promotion 2024

10. Affectation des résultats de l'exercice 2023

11. Budget primitif 2024

12. Mise en place du RIFSEEP

13. Prise en charge de la protection sociale complémentaire en santé de l'agent occupant le poste de direction

14. Mise en place du Télétravail pour l'agent occupant le poste de direction

La feuille d'émargement est distribuée aux membres présents par la Directrice.

ORDRE DU JOUR

Après s'être assurée des conditions de quorum, la Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE,

- DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

La Présidente soumet au vote du Comité de direction le procès-verbal du 21/03/2024.

Le procès-verbal du 21/03/2024 est adopté à l'unanimité à 6 voix sur 6 (6 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

La Présidente après avoir communiqué les grandes orientations du budget primitif 2024, donne la parole à la Directrice pour commenter en quelques mots, le compte administratif de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat proposée.

Des échanges et des questions à la Présidente et à la Directrice permettent de donner des précisions sur l'évolution du chapitre 011 et des nouvelles opérations prévisionnelles en matière de services et de promotion.

Monsieur Jérôme LURIE rejoint la séance vers 14h25.

L'ensemble des membres sont invités à procéder à une lecture silencieuse du budget prévisionnel promotion 2024.

La Présidente précise le succès des brochures délivrées réalisées en interne, les comparatifs de prix effectués tout au long de l'année. Elle évoque également avec la Directrice le projet de modernisation du site internet avec quelques détails concernant le cahier des charges envoyé aux candidats.

À la suite de l'étude de ces documents et après les discussions qui s'en suivent, la Présidente fait lecture des délibérations excepté celle concernant le compte administratif.

DÉLIBÉRATIONS

La Présidente présente la délibération 07 de l'exercice 2024 nommée ***Compte de gestion 2023*** et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Présidente désigne Monsieur Jérôme LURIE pour conduire la séance et quitte la salle du Conseil municipal avec la Directrice.

Monsieur Jérôme LURIE présente la délibération 08 de l'exercice 2024 nommée ***Compte administratif 2023*** et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Présidente et la Directrice rejoignent la séance.

La Présidente présente la délibération 09 de l'exercice 2024 nommée ***Plan promotion 2024*** et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

La Présidente présente la délibération 10 de l'exercice 2024 nommée *Affectation des résultats de l'exercice 2023* et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Présidente présente la délibération 11 de l'exercice 2024 nommée *Budget primitif 2024* et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Directrice quitte la séance.

La Présidente présente la délibération 12 de l'exercice 2024 nommée *Mise en place du RIFSEEP* et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Présidente présente la délibération 13 de l'exercice 2024 nommée *Prise en charge de la protection sociale complémentaire en santé de l'agent occupant le poste de direction* et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

—

La Présidente présente la délibération 14 de l'exercice 2024 nommée *Mise en place du Télétravail pour l'agent occupant le poste de direction* et la soumet au vote à main levée. Elle est adoptée à l'unanimité à 8 voix sur 8 (8 pour, 0 contre, 0 abstention(s)).

La Directrice rejoint la séance.

FIN DE SÉANCE

SOUS PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
02 JUL. 2024
ARRIVEE

La séance se poursuit autour d'échanges avant d'être levée.

SIGNATURE

Fait et délibéré le 09 avril 2024,
en mairie de Luz-Saint-Sauveur.
Au registre du Comité de Direction sont les signatures.
La Présidente, Madame Annie SAGNÉS-LAGRANGE :

OFFICE DE TOURISME
DE LUZ-SAINT-SAUVEUR
20 rue de la République - 64100 Luz-Saint-Sauveur
+33 5 62 91 30 39 - office@luz.org - www.luz.org
SIRET : 3318 904 201 000 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE LUZ-SAINT-SAUVEUR.



OFFICE DE TOURISME

WWW.LUZ.ORG / ot@luz.org

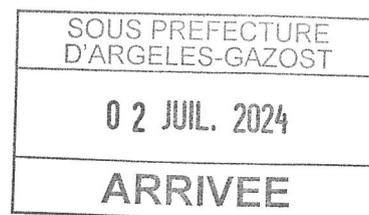
SIRET : 31896425100017 / NAF : 7990Z

ATOUL FRANCE : IM065180007

20 Place du 8 mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur

+ 33 (0)5 62 92 30 30

Le 28/06/2024 à 14h,
soit l'an deux mille vingt-quatre, en juin, le
vendredi vingt-huit, à quatorze heures,
le Comité de direction de l'Office de tourisme de
Luz-Saint-Sauveur, dûment convoqué le
24/06/2024 par courriel, se réunit en séance
ordinaire en mairie
de Luz-Saint-Sauveur, sous la présidence de
Madame Annie SAGNES-LAGRANGE.



MEMBRES PRÉSENT(ES) :

Annie SAGNES-LAGRANGE,
Valérie MASSON BORDEROLLE,
Hervé MARCHAND,
Laurence BALET,
Angéline SOLÉ.

Membres en exercice : 9.

Membres votants : 5.

Excusé(es) :
Florence MARQUE,
Fabrice LE BOUCHER,
Patrice ROBERT,
Jérôme LURIE,
Marie-Rose HAURINE,
Pierre SALIS,
Céline COUDERC.

DÉLIBÉRATION N°15.

Tarification des produits de la boutique soumis à la vente via la Régie de recettes.

Vu l'actualisation de la régie de recettes le 14/09/2022 ;

Vu la délégation de signatures délibérée par le Comité de direction le 10/11/2023 autorisant l'ordonnateur à créer et modifier la Régie de recettes ;

Le Comité de direction habilite l'Office de tourisme de Luz-Saint-Sauveur à vendre uniquement les produits, articles et prestations ci-après selon les tarifs publics unitaires et les commissions Toutes Taxes Comprises suivants. Les autres produits qui étaient vendus jusqu'à présent non mentionnés dans

les tableaux de la présente délibération pourront être restitués aux propriétaires afin de mettre fin aux accords contractuels du passé et d'épurer les stocks.

BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME

DÉNOMINATION	TARIFS PUBLICS
Carafes Tour de France 2021	7€
Mug / tasse ou coque de smartphone Tour de France 2021	5€
Affiche A3 Tour de France 2021	1€
Porte-clés Tour de France 2021	1€
Lot Tour de France 2021 : 1 casquette + 1 paire de chaussettes + 1 porte-clés + 1 affiche	10€
Lot Tour de France 2021 : 1 paire de chaussettes + 1 porte-clés + 1 affiche	5€
Lot Tour de France 2021 : 2 mugs / tasses + 1 carafe + 1 porte-clés	12€
Porte-clés LUZ	10€

TOPO-GUIDES

POUR LE COMPTE DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DU BARÈGE
ET DU PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

DÉNOMINATION	COMMISSION	TARIFS PUBLICS
Randonnées pittoresques en Pays Toy	1€	5,50€
Cartes VTT Altamonta	0,27€	1€

CARTES DE PÊCHE

POUR LE COMPTE DE L'A.A.P.P.M.A. LES PÊCHEURS BARÉGEAIS

DÉNOMINATION	COMMISSION	TARIFS PUBLICS
Carte Personne Majeure INTERFÉDÉRALE	1%	110€
Carte Personne Majeure	1%	85€
Carte découverte Femme	1%	40€
Carte Personne Mineure	1%	25€
Carte Découverte -12 ans	0%	Gratuit (offert l'AAPPMA)
Carte Hebdomadaire	1%	35€
Carte Journalière	1%	18€
Timbre Halieutique	1%	40€

ARTICLES DE LA FOIRE AUX COTELETTES
ET COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE LUZ-SAINT-SAUVEUR

DÉNOMINATION	COMMISSION	TARIFS PUBLICS
1 affiche A3 édition 2021	0,10€	1€
1 affiche A3 édition de 2022	0,50€	2€
1 affiche A3 édition de 2023	1€	3€
1 affiche A3 édition de 2024	1,50€	5€
1 lot de 4 affiches de chacune des éditions	3€	8€
1 foulard	0,50€	4€
1 Ecocup (gobelet)	0,10€	1€
Location court de tennis municipal 1h	0€	8€

CD et DVD
POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION L'ORPHÉON, "LES ENFANTS DE BARÈGE"

DÉNOMINATION	COMMISSION	TARIFS PUBLICS
DVD / 150 ans de l'Orphéon	1%	12€
Double CD / Canta en Pays Toy	1%	12€
CD / Après 150 ans de chants	1%	12€

Ces produits, articles et prestations seront vendus au public via la Régie de recettes et sous la responsabilité du Régisseur qui sera chargé de suivre et produire un état des ventes.

LE COMITÉ DE DIRECTION APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- approuve à l'unanimité à 5 voix sur 5 (5 pour, 0 contre, 0 abstention) les tarifs des produits, articles et prestations présentés ci-dessus et autorise la Directrice à signer les conventions nécessaires avec les personnes morales concernées afin de formaliser ces ventes,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

SIGNATURE

Fait et délibéré le 28/06/2024
en mairie de Luz-Saint-Sauveur.
Au registre du Comité de Direction sont les signatures.
La Présidente, Madame Annie SAGNES-LAGRANGE :

